



## Séance du conseil municipal du 28 février 2022

### Compte-rendu

*(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 21 février 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à 19 heures 00.

#### Présents :

MM. MORIN Jean Claude, RIVIER Alexis, Mmes ROUSSEAU Josette,  
Mmes BIENAIMÉ Joëlle, DUFIET Francette, MAGNAUDET Chantal, SEYMOUR Evelyne  
MM. DERNONCOURT Arnaud, ROUSSEAU Patrick, VERGNAUD Laurent,

#### Absents excusés :

Mmes HAZERA Rajaa, DELAS Patricia,  
MM. COSTENTIN Loïc, DEGUDE Pascal, SANCHEZ Alejandro,

#### Pouvoirs :

M. COSTENTIN Loïc à M. MORIN Jean Claude  
Mme DELAS Patricia à Mme BIENAIMÉ Joëlle

Secrétaire de séance : M. DERNONCOURT Arnaud

#### **1 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 janvier 2022**

#### **2 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations**

Contractualisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 €, afin de pouvoir mandater les dépenses courantes, en attente des subventions de fonctionnement versées au mois de juin.

#### **3 – Approbation du rapport de la CLECT de novembre 2021 et du montant des attributions de compensation 2022**

Montant de l'attribution de compensation versée aux communes en fonction des estimations de transfert de charges suivantes :

- participation complémentaire au SDIS au prorata de la population
- retour aux communes des bibliothèques de Bieujac et Mazères
- retour aux communes des écoles de musique de Noaillan et Préchac (pas de restitution aux communes car aucun transfert financier n'a été réalisé initialement au profit de la CdC).

#### **4 – Cession de la parcelle ZB 7 – La Herrère du Haut Sud**

Approbation du projet de cession de la parcelle cadastrée ZB numéro 7, d'une superficie de 9 960 m<sup>2</sup>, pour la somme de 3 000 €.

### **5 – Acquisition de la parcelle ZB 60 – La Herrère du Haut-Sud**

Approbation de l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée ZB numéro 60, pour une superficie de 1 947 m<sup>2</sup>, au prix de 500 €

### **6 – Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif**

Modification de la délibération du 17 janvier 2022 de la façon suivante :

D 2151 (Réseaux de voirie)	- 1 070 €
D 2183 (Matériel de bureau et informatique)	+ 870 €
D 275 (Dépôts et cautionnements)	+ 200 €

### **7 – Régime indemnitaire RIFSEEP – Modification de la périodicité des versements**

Part IFSE (fixe) : versement mensuel à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022

Part CIA (part variable) : versement annuel, en une fraction.

### **8 – Emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité – Modification indice rémunération**

Indice Brut porté à 396.

### **9-Questions diverses**

Fait à Coimères, le 15/04/2022